



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

nouvelle route du littoral à la Réunion

Question au Gouvernement n° 1608

Texte de la question

NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL À LA RÉUNION

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bello.

Mme Huguette Bello. Lancée à la fin de l'année 2013 par la Région Réunion et alors que sa construction est loin d'être terminée, la nouvelle route du littoral, longue de 12 kilomètres, a déjà dépassé le budget initial, réévalué de 1,6 à 2 milliards d'euros. Mais cette facture colossale n'a pas mis ce chantier à l'abri de graves imprévoyances. Ainsi, contrairement au viaduc où les travaux progressent, le tronçon de digue pose problème faute de matériaux adéquats, au motif, pourtant prévisible, qu'à ce jour, La Réunion n'exploite aucune carrière de roches massives.

Outre l'imbroglie juridico-administratif qui l'entoure, le projet d'exploiter plusieurs carrières, toutes situées à proximité immédiate d'habitations, d'écoles et de crèches, est très contesté, en raison des fortes nuisances et de réels risques sanitaires. Tirs de mines quotidiens, stockage d'explosifs, criblage et concassage des roches, émissions de particules fines et perspective de subir, pendant plusieurs années, près de 3 000 passages de poids lourds par jour justifient les appréhensions et donnent une idée des oppositions citoyennes.

À cela s'ajoutent de lourdes menaces sur la biodiversité, comme vient de le réaffirmer le Conseil national de la protection de la nature qui s'est saisi du dossier. Dans son avis du 21 décembre, cette instance indépendante déplorait l'accumulation des incertitudes, des insuffisances et des impacts négatifs avérés liés à ce chantier. Elle préconise une nouvelle expertise générale avant la poursuite des travaux du tronçon de digue.

Monsieur le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, le temps presse. Les Réunionnais comptent sur vous pour déclencher rapidement la procédure d'expertise prévue par l'article 68 de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. En effet, eux aussi ont inscrit à leur agenda prioritaire la reconquête de leur biodiversité et la protection de leurs paysages ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, FI et SOC.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre chargée des transports.

Mme Élisabeth Borne, ministre chargée des transports. La nouvelle route du littoral à La Réunion, lancée en 2013, comme vous l'avez rappelé, revêt une importance déterminante pour l'avenir de l'île. C'est pourquoi ce projet régional fait l'objet d'un soutien financier très important de l'État, à hauteur de 532 millions d'euros, dont près de la moitié a d'ores et déjà été versée.

Mais l'État est également attaché à ce que l'impact environnemental du projet soit aussi maîtrisé que possible. Le 21 décembre dernier, en effet, le Conseil national de la protection de la nature, qui s'était lui-même saisi, a

rendu un nouvel avis sur ce projet. Il relève « un certain nombre d'impacts négatifs avérés, d'insuffisances de prise en compte et d'incertitudes relatives aux impacts environnementaux du projet, en particulier aux conséquences prévisibles de la réalisation projetée de la digue sur remblais ». Cet avis met également en avant des réflexions, des propositions et des demandes visant à limiter ces risques et les impacts négatifs pour les différents volets du projet.

J'ai pris acte de l'avis de cette instance scientifique et technique, rendu public et communiqué à la région, maîtresse d'ouvrage de ce projet, pour qu'elle prenne en compte ces préconisations. La mise en œuvre d'une procédure de tierce expertise est notamment recommandée, et j'ai demandé à mes services d'étudier cette proposition.

Vous le voyez, l'État est très attaché à l'achèvement de ce projet, désormais largement engagé, dans le respect de l'ensemble des enjeux environnementaux et locaux.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1608

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 janvier 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [31 janvier 2019](#)